

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

TROPHÉES PRO BONO 2021

Les dossiers de candidatures sont adressés par mail à l'adresse barreausolidarite@avocatparis.org **avant le 30 juin 2021**. Le candidat indiquera en objet du mail « *Candidature Trophées pro bono 2021* » - suivi de son nom ou du nom de son cabinet ou de son collectif d'avocats.

Un dossier de candidature est composé :

- Du présent formulaire dûment complété ;
- D'une photo du ou des candidats ou d'une illustration du projet ou de l'association (logo, photo, etc) ;
- De toute pièce utile à la présentation de l'action ou des actions présentées.

1) **Nom de l'élève-avocat, de l'avocat, du cabinet ou du collectif d'avocats qui candidate :**

Me Laura NOMBRET

2) **Intitulé de l'initiative ou des initiatives ou de l'association ou des associations au titre de laquelle ou desquelles vous présentez votre candidature :**

Aide juridique aux exilés en Grèce du nord

3) **Choisissez une catégorie de Trophées selon votre profil¹ :**

- Prix Henri Leclerc (ouvert uniquement aux élèves-avocats ou aux avocats de moins de 5 ans d'exercice)

4) **Indiquez si vous souhaitez candidater au Prix pro bono Paris-Québec :**

- Non

¹ 5 initiatives seront récompensées cette année lors de la cérémonie de remise des Trophées le lundi 11 octobre 2021, par :

1. Le Prix Junior « Henri Leclerc » dédié à un projet porté par élève-avocat ou un avocat de moins de 5 ans d'exercice désigné par un vote électronique ouvert à tous les avocats du barreau et aux élèves-avocats de l'efb
2. Le Prix « solo » récompensant une initiative portée par un avocat individuel
3. Le Prix en « Équipe » récompensant une initiative portée par un cabinet ou un collectif d'avocats
4. Le « Prix des Avocats » récompensant une candidature, toutes catégories confondues, sur la base d'un vote électronique ouvert à tous les avocats du Barreau de Paris.
5. Le prix pro Bono Paris-Québec récompensera des projets à vocation solidaire en harmonie avec les valeurs et principes de la Francophonie.

A. Description de l'action ou de l'association soutenue bénévolement par le candidat :

L'association Equal Legal Aid (ELA) est une association loi de 1901 fondée en mai 2019 et active depuis janvier 2020. Elle a pour objectifs d'améliorer l'accès au droit et faciliter l'accès à l'assistance d'un avocat pour les exilés présents en Grèce du nord. L'objet statutaire de l'association est de leur apporter une orientation, une information et un accompagnement individualisés dans le cadre de leurs différentes démarches et notamment d'asile. Ce projet de solidarité européenne souhaite apporter aux exilés les informations nécessaires à leur émancipation, la prise de décisions éclairées et l'exercice effectif de leurs droits humains.

Pour réaliser son objet statutaire, l'association fournit une aide juridique individuelle et *pro bono* aux demandeurs d'asile et migrants résidant à et autour de Thessalonique, deuxième ville grecque après Athènes et lieu principal de son intervention. Ce projet se veut flexible, mobile et accessible par le plus grand nombre. Le programme mis en place par l'association est adapté aux contraintes territoriales et matérielles identifiées sur son terrain d'intervention. Son action se veut inclusive et de proximité en choisissant d'intervenir dans les espaces de vie informels, des centres communautaires et à proximité des camps de réfugiés pour toucher les plus vulnérables et isolés.

Avec l'appui de professionnels du droit, internationaux et nationaux, formés aux problématiques juridiques rencontrées en Grèce continentale, l'association ELA organise des maraudes, permanences juridiques et consultations individuelles (à distance et en personne).

Au travers de ces activités, les avocats et juristes de l'association se chargent de la sensibilisation et de l'orientation des demandeurs d'asile et migrants, de l'évaluation préliminaire du dossier et renvoi vers l'acteur compétent si besoin, de la mise en place d'une stratégie adaptée et d'un accompagnement idoine, tel que la préparation à l'entretien de la demande d'asile par exemple.

En parallèle, ELA consacre des efforts constants au développement de sa connaissance du terrain, de son réseau et de ses partenariats pour améliorer ses activités afin de mieux servir ses bénéficiaires, accroître ses résultats et son impact et ainsi assurer la pérennité du projet. C'est la raison pour laquelle le développement et le renforcement du réseau et des partenariats stratégiques d'Equal Legal Aid font partie intégrante de son objectif principal.

Le projet mis en œuvre par Equal Legal Aid est conçu comme un projet de solidarité européenne: vis-à-vis des exilés qui cherchent refuge au sein de l'Union Européenne, mais aussi des concitoyens et confrères grecs, particulièrement exposés à la pression migratoire.

Des relations ont été établies avec des associations étrangères fournissant une assistance juridique aux personnes déplacées en Grèce dans le cadre de la mise en place d'un réseau de collaboration. En dehors de ce réseau basé en Grèce, d'autres associations actives dans le domaine de l'asile en Europe ont été approchées. Ces liens fournissent à ELA un aperçu des défis et des efforts de projets similaires dans toute la Grèce et en Europe. Dans le même temps, ces liens ouvrent la voie à une coopération future sur les campagnes de plaidoyer et les litiges stratégiques.

Outre ces initiatives de réseautage ciblées, la légitimité et la crédibilité d'Equal Legal Aid sont une préoccupation constante pour ses fondateurs. Afin de renforcer l'assise du projet et de

FORMULAIRE DE CANDIDATURE



l'association et de sensibiliser le public aux problématiques rencontrées sur place, Equal Legal Aid a contacté un grand nombre de Barreaux français dans le cadre de son projet pilote. Depuis décembre 2020, les Barreaux de Lyon et Marseille, respectivement 2ème et 3ème Barreaux de France, ont accepté de soutenir l'initiative de Equal Legal Aid en 2021. Dans un second temps, il est prévu de solliciter également l'implication du Barreau de Thessalonique. Le soutien des avocats et des barreaux est un symbole fort pour Equal Legal Aid, illustrant l'union des professionnels du droit sur les questions liées à l'accès au droit et à la justice pour les personnes déplacées.

Enfin, les membres fondateurs de Equal Legal Aid sont particulièrement sensibles à la formation et l'implication de leurs futurs confrères et souhaitent investir au projet les élèves-avocats et étudiants en 3ème cycle en droit qui souhaiteraient se former sur le terrain. Autant que possible, ELA cherche à communiquer et à s'investir dans les universités et les programmes de formation afin de sensibiliser et de partager l'expertise et les connaissances acquises en droit d'asile européen avec de futurs juristes et avocats.

Pour plus d'informations sur nos actions, vision et valeurs, nous vous recommandons de consulter le site internet de l'association: <https://www.equallegalaid.org/> mais également nos réseaux sociaux (page facebook, compte instagram and linkedin).

B. Description du public-cible de l'action ou de l'association et si possible des impacts mesurables de l'action en faveur de ce public :

Bénéficiaires d'ELA

Les activités mises en œuvre par Equal Legal Aid s'adressent aux demandeurs d'asile et aux migrants séjournant ou résidant dans le nord de la Grèce, dans et autour de Thessalonique. En effet, cette région de Grèce est particulièrement touchée par la crise migratoire : au début de l'année 2021, on y dénombre environ 32 000 demandeurs d'asile et 15 camps de réfugiés.

Plus spécifiquement, le projet porté par Equal Legal Aid vise à compléter les activités et les services juridiques fournis par les organisations locales, en veillant à mettre en place un programme complémentaire. En effet, les structures existantes ont mandat pour intervenir principalement au soutien de cas vulnérables ou prioritaires. Ces organisations, surchargées, suspendent régulièrement l'accès à leurs services pour les populations jugées non prioritaires (là encore par application de critères juridiques). Dans le même temps, et pour les mêmes raisons de manque de moyen, de nombreux cas sensibles ne sont pas identifiés comme tels à leur arrivée et ne bénéficient pas du suivi nécessaire. Enfin, les migrants en attente de l'enregistrement de leur demande d'asile sont eux exclus des services de ces structures. Pour pouvoir traiter tous ces cas sans discrimination, une politique de "portes ouvertes" est cruciale et au cœur d'un accès équitable à l'aide juridique.

En pratique et dans le cadre des différentes activités organisées par l'association, son équipe est amenée à assister une grande variété de profils de bénéficiaires et dans certains cas, des personnes vulnérables (victimes de torture, mineurs non accompagnés, LGBTQI, femmes victimes de SGBV, etc.)

Cela étant dit, dans le cadre de ce projet, une attention particulière est portée aux groupes suivants :

FORMULAIRE DE CANDIDATURE



- ① **Les personnes déplacées victimes de discrimination** en raison de leur nationalité² ou sur lesquelles pèse une présomption de migration à caractère économique,
- ② Les personnes déplacées ne présentant **aucun signe extérieur de vulnérabilité ou de priorité**³ ou ne correspondant pas au «profil type du réfugié» (hautement subjectif),
- ③ **Les individus marginalisés ou exclus** : migrants sans papiers, sans-abri ou demandeurs d'asile vivant dans des lieux isolés.

Il est difficile de dresser un profil démographique unique de bénéficiaire tant les cas et situations individuelles varient. Toutefois, et d'expérience, le segment démographique le plus dépourvu d'accès à l'aide juridique présente en général les caractéristiques suivantes : hommes célibataires âgés de 16 à 50 ans, toutes nationalités confondues.

Différents lieux et méthodes d'intervention sont envisagés pour atteindre la population cible, en gardant à l'esprit qu'il n'existe pas de formule parfaite. Les besoins juridiques et les audiences varient considérablement d'un site à l'autre. Par exemple, le travail de rue (maraudes) permet d'entrer en contact avec des mineurs non accompagnés récemment arrivés et très vulnérables tandis que dans certains centres communautaires, la fourniture de services est réservée uniquement aux femmes et aux enfants. Certains projets encore sont spécialisés dans l'assistance à la communauté LGBTQI. Ainsi, le lieu de l'activité détermine bien souvent le type de bénéficiaires pour lequel l'association interviendra. Dans certains centres communautaires, la population peut aussi varier considérablement d'une semaine à l'autre, en fonction des tendances migratoires.

Plus concrètement, les rapports d'activités d'ELA ont pu montrer que les bénéficiaires de ses actions d'octobre 2020 à mars 2021 étaient originaires de 21 pays différents, la plupart d'Afghanistan (32%) ou des pays d'Afrique de l'ouest et centrale (32%). Cela implique que la majorité des bénéficiaires d'ELA parlaient Farsi, Dari, Arabe, Anglais ou Français.

En outre, durant cette période, le profil des bénéficiaires était le suivant: célibataires (67%) ou parents isolés (10%) de moins de 30 ans (68%, dont 28% de mineurs). Cette période de mise en œuvre a aussi observé une augmentation des demandes d'aide juridique de la part de familles (groupe généralement pris en charge par des organisations pluridisciplinaires). Ainsi, d'octobre 2020 à mars 2021, ELA a accompagné 27 familles et 40% de ses bénéficiaires étaient des femmes.

Impacts de l'action d'ELA

D'octobre 2020 à mars 2021, l'équipe juridique d'Equal Legal Aid a réalisé 182 consultations individuelles⁴. Cela correspond à 115 dossiers actifs et 198 bénéficiaires. A ce jour, 80 dossiers sont toujours en cours de traitement.

Pendant ces six mois de mise en œuvre du projet, une assistance juridique a été fournie à une grande variété de cas et à des stades différents de la procédure d'asile: orientation

² Par exemple, les personnes originaires de pays pour lesquels le taux de reconnaissance du statut de réfugié est particulièrement bas et qui, de ce fait, sont soumises à une procédure accélérée par application de la loi grecque.

³ C'est-à-dire les individus ne souffrant pas d'une pathologie les requalifiant en personne vulnérable.

⁴ Toutes nos consultations ont été réalisées à distance par téléphone conformément au protocole sanitaire mis en place par le gouvernement grec.

FORMULAIRE DE CANDIDATURE



juridique en amont de la demande d'asile, conseils lors de l'enregistrement, accompagnement après un premier ou second rejet de la demande d'asile. L'équipe juridique a aidé à la préparation de 64 entretiens de demande d'asile, représentant 55% des cas assistés. Les avocats et juristes d'ELA sont également venus en aide aux réfugiés statutaires dans leurs démarches pour obtenir leur permis de séjour et documents de voyage ainsi qu'aux exilés dont la demande d'asile a été rejetée et ayant besoin de déposer une nouvelle demande.

Finalement, l'équipe d'ELA a accompagné certains bénéficiaires dans l'utilisation de la nouvelle plateforme en ligne du Ministère de la Migration et des services d'asile grecs, permettant ainsi aux demandeurs d'asile d'atteindre une certaine autonomie et de prendre en main leurs démarches administratives. Plus particulièrement, ELA a participé au transfert de dossiers d'un Bureau d'Asile à un autre, ainsi qu'à l'enregistrement et à la mise à jour des données et demandes de copies des documents.

Il est intéressant de noter que 50% des dossiers traités par ELA ont été renvoyés vers elle par des organisations, associations et partenaires locaux. En revanche, 42% des dossiers traités sont issus de demandes spontanées de personnes exilées par le biais de la *hotline* et 8% des dossiers sont le résultat d'un travail préalable de proximité, effectué avant ou entre les mesures de confinements (cliniques juridiques et maraudes).

En conclusion, l'accompagnement à distance a permis de toucher des demandeurs d'asile et migrants établis dans 15 lieux différents, majoritairement en Macédoine Centrale (61%) et en particulier dans la ville de Thessalonique. 22% des bénéficiaires assistés durant cette période vivaient dans des camps de réfugiés (tels que Nea Kavala, Diavata ou Serres) et 6% dans des centres de détention/rétention (Xanthi ou Drama).

Finalement, parmi toutes les personnes que l'équipe d'ELA a pu assister d'octobre 2020 à mars 2021, 79% ont obtenu un résultat favorable à leur demande (reconnaissance de la protection internationale ou subsidiaire ou réponse favorable à leur demande en général).

C. Description de l'engagement du candidat au sein de ces actions ou de l'association :

Désireuse de me spécialiser en droit des étrangers et asile, j'ai réalisé mon PPI auprès d'une association intervenant en centres de rétention à Paris défendant ainsi l'accès et le droit à l'information juridique pour tous. Dans ce cadre, j'ai fait la connaissance de Domitille NICOLET, project manager d'ELA (elle même ayant décidé de s'omettre du Barreau de Paris pour intervenir en CRA). Cette expérience, mon expertise du très controversé règlement dit "Dublin III" en sus de mes activités bénévoles (avec le bus de la solidarité et lors de la performance inter associative à la chapelle) ont accentué mon désir de porter et défendre la voix des exilé.es et ceux partout en Europe. Il a donc été naturel pour moi d'accepter de soutenir et rejoindre le CA d'ELA afin de concilier les impératifs d'urgence de l'aide juridique aux portes de l'Europe et une vision solidaire et collective de mon engagement.

D. Pour le prix Pro Bono Paris-Québec uniquement, soulignez le caractère innovant de votre initiative et en quoi celle-ci vous paraît-elle pouvoir être pertinente à dupliquer dans d'autres lieux :